



Servitude de surplomb infiltration d'eau dans les fondations

Par **hergeren**, le **19/01/2009** à **16:26**

ma maison est construite en limite de la route departementale le toit depasse de 70 cm avant la refecton de la route un trottoir de 50cm etait contre le mur de la maison qui a ete supprime rn rn actuellement suite a augmentation de la circulation les camions accrochent rn rn frequemment le mur le coffret electrique et la descente des eaux du toit et accroche le sommet du toit rn la commune peut elle exiger que je coupe le toit qui depasse sur la route rn la largeur de la route a cet endroit entre le mur de ma maison et le mur de soutainement en face est de 5m 60 rn cette maison existe depuis 1760 rn il ny a pas d arreter d alignement sur la commune rn de plus suite aux travaux de refecton de la route un ecoulement se produit dans les fondations de la maison ce qui amene de l humidite dans le sous sol rn net une destabilisation des fondations une fissure est apparue au niveau du pignon qui a tendance a augmenter